

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

10-2024 Achat de mobilier pour l'annexe de Buis-les-Baronnies

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant que la réhabilitation de l'annexe du siège de la CCBDP situé à Buis-les-Baronnies, nécessite l'aménagement des locaux avec du mobilier de bureau pour 10 agents, ainsi que pour les salles de réunion.

Considérant que, suite à une mise en concurrence de trois devis, la proposition financière de l'agence BOA à Avignon est économiquement la plus avantageuse et la plus adaptée aux besoins de la collectivité ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis 0324/35693 de l'agence BOA dont le siège se situe à Roncq (59223), au 192 rue de la Latte.

ARTICLE 2

Le coût total du mobilier s'élève à 24 483.99 € HT soit 29 774.76 € TTC dont 328.31 € d'écotaxe mobilier.

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne 21848, opération 246.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 21/03/2024

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le :

Mise en ligne le :